

DOSSIER DE PRESSE



REFECTION DE LA PASSERELLE BOIS DES FOURASSES SUR A33 Commune de Laxou (54)

Travaux à compter du 4 mai 2026

Communiqué de synthèse

Installée en octobre 1977, la passerelle, propriété de l'Etat, surplombant l'autoroute A33 à hauteur de la commune de Laxou au lieudit du bois des Fourasses et permettant de rejoindre la forêt de Haye, a été fermée à toute circulation fin 2023, suite à dernière inspection car son état nécessitait une surveillance accrue.

A l'usage des piétons et des cyclistes, cet ouvrage d'art qui a pour but d'assurer une continuité du chemin forestier de la Fourasse, présente des dégradations qu'il est nécessaire de traiter pour pérenniser cette traversée. La Métropole du Grand Nancy et l'ONF ont acté, lors du conseil métropolitain du jeudi 19 juin 2025, de conjuguer leurs compétences en vue de maintenir l'accueil du public en milieu naturel, en toute sécurité et en préservant la biodiversité forestière.

La Métropole du Grand Nancy coordonne la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de cette passerelle située en forêt domaniale. Les travaux de remise en état nécessitent de déposer la passerelle.

A la suite de la dépose de la passerelle, et en accord avec l'ONF, la Métropole du Grand Nancy prendra la propriété de ce bien compte-tenu de l'intérêt qu'il revêt en termes de cheminement pour les promeneurs et les cyclistes. Elle assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation et de repose de la passerelle.

Dans ce cadre, elle fait aujourd'hui l'objet d'une réfection complète afin d'assurer sa sécurité, sa durabilité et son accessibilité pour tous les usagers. Porté par la Métropole du Grand Nancy, ce chantier s'inscrit dans une démarche globale de préservation du patrimoine infrastructurel et de protection des citoyens. Les interventions prévues permettront non seulement de remédier aux désordres constatés, mais aussi de moderniser cet ouvrage emblématique pour les décennies à venir. Parmi les actions majeures figurent :

- Le remplacement du platelage (dalles en béton armé fortement dégradées)
- La rénovation de la protection anticorrosion de la structure métallique
- L'amélioration des abords, afin d'offrir un cadre plus sûr et plus agréable aux piétons.

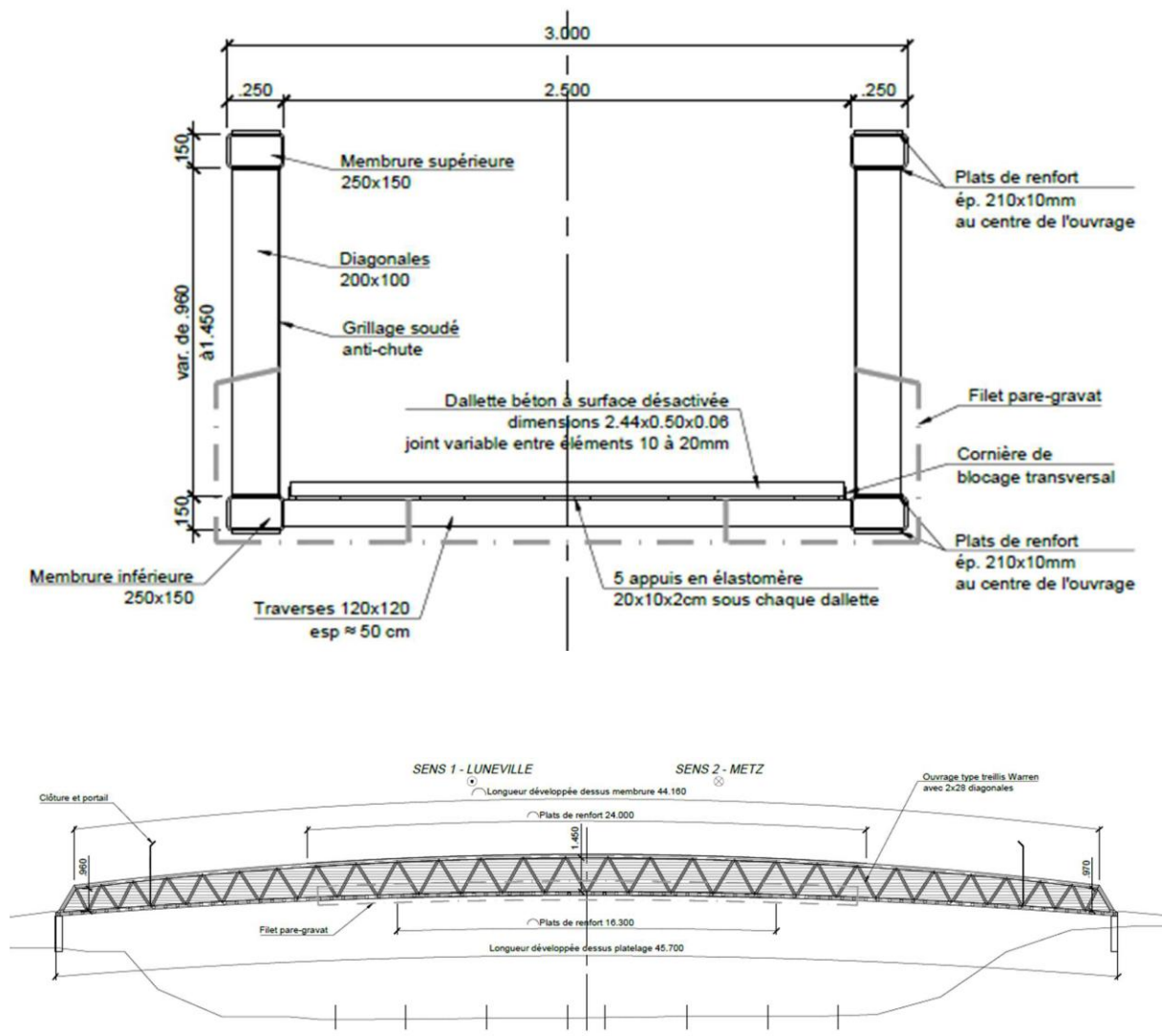
Ce chantier sera mené en trois phases distinctes, s'étalant sur une période de 17 semaines à partir du 04 mai 2026. Des phases de préparation de chantier sont programmées à compter du 4 mai, avec une fermeture partielle de l'autoroute les 4-5-6 mai. Vous trouverez ci-dessous le détail des travaux en cours.

Le coût de cette opération est estimé à 500 000 euros TTC. L'ONF contribue à hauteur de 70 000 euros environ et il a été par ailleurs octroyé à la Métropole une subvention de 165 200 euros au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Description de l'ouvrage

La passerelle des Fourasses se distingue par sa conception élégante et fonctionnelle, alliant robustesse et esthétique. Elle se compose ainsi :

- D'une structure métallique en treillis (type Warren), reconnaissable à son dessin géométrique et résistant
- D'un platelage en lames de béton armé, supportant le passage des piétons. Avec une portée d'environ 45 mètres, cette passerelle parabolique enjambe l'autoroute A33, offrant une solution de franchissement à la fois pratique et sécurisée.



Problématiques constatés

L'inspection approfondie de l'ouvrage a révélé des défauts structurels significatifs, nécessitant une intervention urgente :

- Au niveau du platelage : Les dalles en béton armé présentent des éclats importants, laissant apparaître les armatures métalliques (enrobage inférieur à 10 mm). Par ailleurs, le

revêtement en extrados se désagrège progressivement, avec une perte notable de granulats. Ce phénomène expose les usagers à un risque de chute de gravats sur la chaussée de l'A33, en contrebas.

- Sur la structure métallique : Une corrosion avancée a été détectée, menaçant la stabilité de l'ensemble. Sans traitement immédiat, ces altérations pourraient compromettre l'intégrité de l'ouvrage.

Mesures de sécurisation

Conscients de l'urgence, les services de l'ONF ont mis en place des dispositifs temporaires pour garantir la sécurité des riverains et des usagers de l'autoroute :

- Fermeture au public dès juin 2023, accompagnée d'une clôture renforcée et d'un portillon d'accès sécurisé.
- Protection contre les chutes de matériaux : un filet pare-gravats a été installé en intrados dès septembre 2023, limitant les risques pour la circulation sur l'A33.

Calendrier et phasage

Afin d'organiser au mieux les interventions, le chantier sera mené en trois phases distinctes, s'étalant sur une période de 17 semaines à partir du 04 mai 2026.

- Phase 1 : Préparation (dès le 4 mai 2026). Cette première étape consistera à démonter le platelage existant ainsi que les protections provisoires mises en place en 2023. Une attention particulière sera portée à la sécurisation du site pour éviter tout incident.
- Phase 2 : Réfection (juin – juillet 2026). La passerelle sera transférée vers une aire dédiée (Clairlieu) par grutage, avant d'être soumise à un traitement anticorrosion complet. Parallèlement, les appuis seront nettoyés et protégés, et les massifs en béton seront réhabilités.
- Phase 3 : Finalisation (août 2026). La dernière phase verra la pose du nouveau platelage en BFUP, le repose de l'ouvrage sur son emplacement d'origine, ainsi que les aménagements finaux des abords. La réouverture de la passerelle est prévue à la fin du mois d'août 2026.

Détails des travaux

Avant le début des travaux, les dispositifs provisoires ont été démontés, à savoir :

- Les clôtures et portillons ont été déposés

Ensuite, les travaux se poursuivront avec la dépose du platelage avant grutage, et le remplacement de ces dalles en béton armé par un platelage en BFUP (Béton Fibré à Ultra-hautes Performances) une fois la passerelle remise en place. Ce matériau innovant offre une résistance exceptionnelle face aux agressions climatiques (gel, chocs) et à la corrosion, garantissant ainsi une longévité accrue de l'ouvrage.

Pour préserver la structure métallique, une procédure rigoureuse de réfection de la protection anticorrosion sera appliquée à l'aide d'un système de peinture certifié ACQPA répondant à une classe de haute durabilité (système C4H AMV, durabilité estimée > 15 ans).

Pour se faire, plusieurs étapes sont nécessaires :

- Démontage et transfert de la passerelle vers une aire dédiée (Clairlieu), réalisé par grutage depuis l'autoroute A33,
- Traitement complet :
 - Sablage ou décapage des poutres et appuis pour éliminer toute trace de corrosion,
 - Application d'un système de protection multicouche (primaires, couches intermédiaires, finition), conforme aux normes les plus exigeantes.
 - Réfection des appuis : nettoyage et protection des poteaux métalliques ainsi que des massifs en béton.

Enfin les aménagements des abords seront effectués.

Les accès à la passerelle seront modernisés pour répondre aux normes en vigueur :

- Voirie : réfection des chemins d'accès afin d'assurer une circulation fluide et sécurisée,
- Accessibilité : mise en conformité avec les exigences pour les personnes à mobilité réduite.

Impacts circulation

La réalisation de ces travaux, bien que nécessaire, entraînera certaines perturbations temporaires pour les usagers de l'autoroute A33 et les riverains. La Métropole du Grand Nancy s'engage à limiter ces désagréments au strict minimum et à informer systématiquement le public des évolutions du chantier.

Les fermetures et neutralisations de voies :

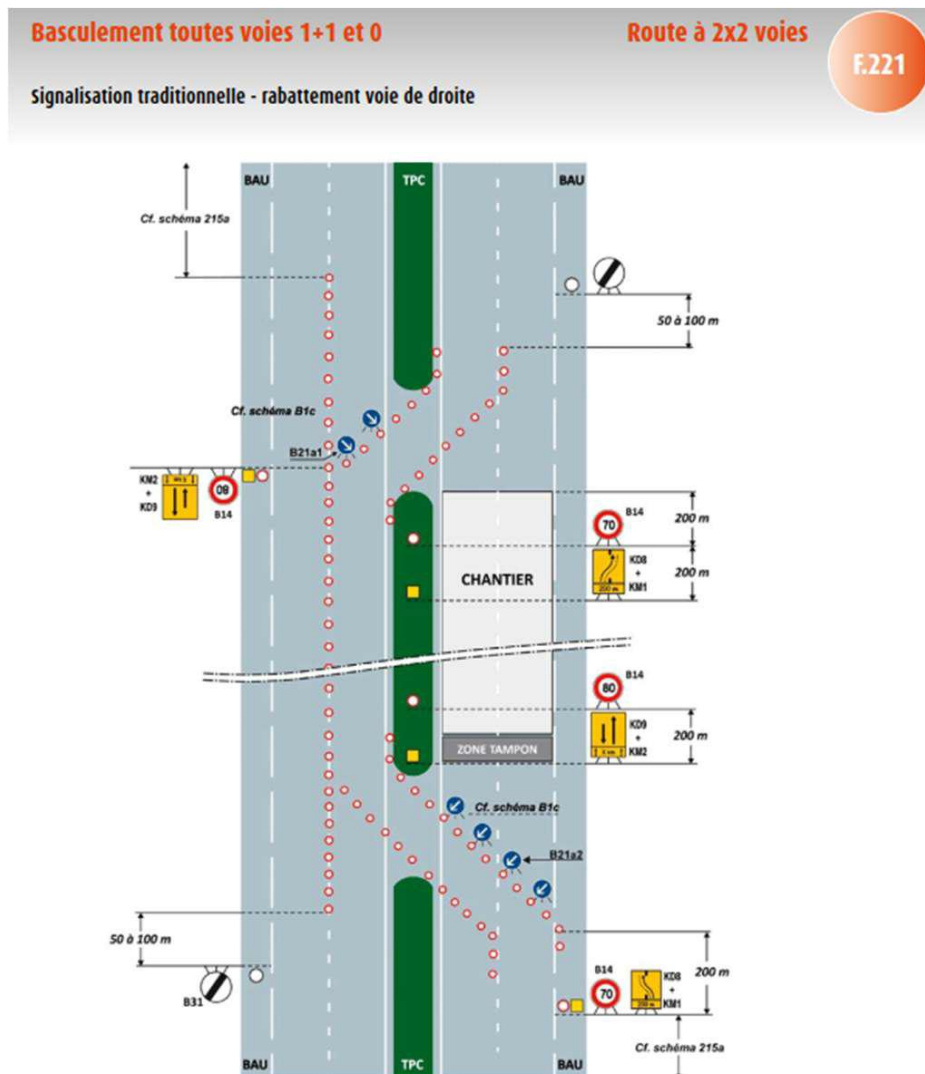
- Dépose des dalles existantes : cette opération, cruciale pour la suite des travaux, sera réalisée en trois nuits consécutives (4 au 7 mai 2026), selon un calendrier précis :
 - Nuit du 4 au 5 mai : enlèvement des dalles au-dessus de la voie de droite et de la bande d'arrêt d'urgence dans le sens Paris → Strasbourg.
 - Nuit du 5 au 6 mai : enlèvement des dalles au-dessus des deux voies de gauche, dans les deux sens de circulation.
 - Nuit du 6 au 7 mai : enlèvement des dalles au-dessus de la voie de droite et de la bande d'arrêt d'urgence dans le sens Strasbourg → Paris.

Les neutralisations débuteront à 20h30 et s'achèveront à 9h30 le lendemain matin, avec une fenêtre de travail effective de 21h30 à 8h30.

- Dépose et repose de la passerelle : pour permettre le grutage de l'ouvrage, une microcoupure de 30 min de circulation sera organisée (cf plan ci-dessous) :
 - Basculement en 1+1 (une voie dans chaque sens) entre les échangeurs ITPC 5 (Terre-plein central) et PR5+100, le week-end.
 - Interruption totale de la circulation dans le sens Strasbourg → Paris entre 1h et 3h du matin, le temps du « coup de grue ». Cette opération sera encadrée par les forces de l'ordre, avec la mise en place d'un bouchon mobile géré par les CRS.

A noter : la dépose de la passerelle est prévue du 20/06/2026 à 20h30 au 21/06/2026 à 9h30. En cas d'aléas climatiques, la dépose aura lieu du 27/06/2026 à 20h30 au 28/06/2026 à 9h30.

La repose de la passerelle est programmée du 01/08/2026 à 20h30 au 02/08/2026 à 9h30. En cas d'aléas climatiques, la repose aura lieu du 08/08/2026 à 20h30 au 09/08/2026 à 9h30.



Commentaire(s) :
Pour une ITPC < 50 m, la vitesse au droit de la zone de basculement est de 50 km/h ; elle doit, dans ce cas, être introduite en amont par un palier supplémentaire à 70 km/h.
Dans la section basculée, la signalisation de la voie basculée est placée en TPC.

Nancy | métropole
GrandNancy

Gilliane RIOUFFRAIT

Attachée de presse

22-24, viaduc Kennedy

c.o. n°80036

54035 NANCY Cedex

Direction de la communication

Email : gilliane.riouffrait@grandnancy.eu

Tél : 03 83 91 81 85

Portable : 06 79 70 14 97

